



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aides ménagères

Question écrite n° 118823

Texte de la question

Mme Geneviève Gaillard souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation des aides ménagère à domicile. Les personnels de ce secteur d'activité gérés par des associations, des structures communales ou intercommunales d'action sociale sont très souvent des femmes ou des hommes en réinsertion professionnelle, très peu diplômés ou pas diplômés, en situation familiale, sociale ou matérielle fragile. En dehors du fait qu'il s'agisse d'un emploi dont la précarité est avérée, ces aides ménagères sont rémunérées à des niveaux très peu attractifs. Or, le coût de leurs déplacements n'est pas pris en charge. En conséquence le Gouvernement ayant fait du maintien à domicile des personnes fragilisées par l'âge ou la maladie une de ses priorités, elle lui demande s'il entend prendre des mesures pour que le coût de leurs déplacements soit remboursé.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118823

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1732